

Précautions liées à l'usage des objets communicants

Compte-tenu de la grande diffusion de ces objets communicants et de la proximité de chacun avec ces objets, l'utilisation de celui-ci fait partie de l'éducation à la vie en société.

Le respect des autres, des règles et des recommandations est nécessaire pour promouvoir une utilisation responsable et citoyenne des objets communicants dans la société.



Les smartphones équipés d'accéléromètres, de GPS et de caméra, sont capables de surfer sur le web ou d'échanger des images avec un autre téléphone en créant un réseau spontané Bluetooth. Ils permettent d'être localisés et de partager des données.

Se protéger soi-même :

- Un bon usage des objets communicants conduit à **se protéger soi-même**, par un **temps d'utilisation limité** pour éviter les **addictions** et les éventuels problèmes de santé.

- ✓ Téléphoner, lire ou écrire un SMS demande un minimum d'attention et ne sont pas compatibles avec le fait de faire du vélo, du roller, conduire un deux-roues, etc
- ✓ A cause des ondes radio, wi-fi... ne pas dormir à côté de son téléphone, utiliser le mode Haut-parleur ou brancher des écouteurs.
- ✓ Ne pas utiliser de manière prolongée : problème de vue, d'addiction...



Protéger ses données personnelles

- ✓ Prendre conscience de la « pérennité » des traces informatiques dans le temps et l'espace web, au-delà de la volonté de leur auteur. Une fois publiées, vos données personnelles, photos et vidéos peuvent rester des années accessibles à tous sur le web. Que voulez-vous partager, et surtout avec qui ? C'est une question importante car une fois en ligne, il est difficile de savoir où vos informations vont circuler.
- ✓ Donner son numéro de mobile, c'est donner accès à sa vie privée ... d'où vigilance avant d'écrire un SMS ou donner son numéro à n'importe qui.
- ✓ Réfléchir avant d'accepter d'être géolocalisé (accepter la géolocalisation sur son mobile, c'est accepter d'être potentiellement pisté par toute personne ou organisation capable de détecter les signaux émis par la puce).



Respecter les autres :

- L'usage des objets communicants doit se faire dans le cadre des lois et règles qui régissent le **respect de la vie privée** et l'**intégrité d'autrui**.

- ✓ Respecter les interdictions de téléphoner dans certains endroits (collèges, cinéma, hôpitaux, avions, stations-services, etc). Parler doucement dans les lieux publics
- ✓ Ne pas diffuser de rumeur ou de photo, ni tenir des propos diffamatoires insultants, intimidants ou menaçants.



- Un bon usage des objets communicants conduit à respecter les règles qui régissent la **propriété intellectuelle** et à s'interroger sur les **droits d'usage** de textes ou images appartenant aux autres.

- ✓ Savoir gérer la prise de vue et diffusion de vidéo ou photos avec son téléphone portable en respectant le droit à l'image et à la vie privée (pas d'autorisation pas de photo)

